



CONTRAT DE RENOUVELLEMENT REGIOWOOD II

- Territoire du projet :** Massif Vosgien ou Vôge (communes de l'annexe 2).
 Le reste de la Lorraine (hors Massif Vosgien & Vôge, donc hors annexe 2).
Dans ce cas, les seules techniques éligibles sont listées en annexe 3.

PRESENTATION DU CONTRAT DE RENOUVELLEMENT

L'Europe et la Région Grand Est investissent dans les forêts de demain grâce au projet de recherche INTERREG VA Grande Région Regiowood II, mené par douze partenaires de janvier 2017 à décembre 2020. Parmi ses actions, le projet vise à inciter le renouvellement de parcelles forestières privées en mauvais état ou non reboisées après exploitation des bois. Le propriétaire forestier privé œuvre, par ses actes de plantation et de bonne gestion, pour le patrimoine naturel forestier de demain. Le présent contrat offre une aide financière au propriétaire forestier privé qui s'engage sur l'ensemble des conditions citées.

- L'aide est plafonnée à 1000 €/ha (dans la limite de 75 % du coût total des travaux éligibles ; et dans la limite de la grille d'aides FA3R lorsque le dossier concerne uniquement l'achat/mise en place de résineux sur le Massif Vosgien ou la Vôge).
- Dans le cas d'un cumul avec un autre dispositif d'aide (Plantons Pour l'Avenir, FA3R ...), le total des aides ne doit pas dépasser les 75 % du montant des travaux éligibles.

REGLES D'ELIGIBILITE

Le demandeur vérifie et s'engage à présenter une demande conforme aux règles suivantes :

- ✓ Le demandeur est le propriétaire des parcelles ou il a mandat pour signer la présente demande.
- ✓ Le chantier est situé en **forêt privée**, sur le **territoire de la Lorraine** (département 54, 55, 57 et 88).
- ✓ En dehors de la zone Massif Vosgien & Vôge : les techniques utilisées sont présentées dans la liste des techniques « innovantes » de l'annexe 3.
- ✓ Les **peuplements en place (jusqu'au moment de la notification de validation du dossier)** sont **pauvres***, **dépérissant*** ou **écorcés*** ; les parcelles ont été achetées **sol nu** (dans ce cas, l'acte notarié le mentionnera) ou ont fait l'objet d'une **coupe rase** ; les parcelles agricoles à valoriser par un boisement.
- ✓ Le propriétaire a signé un **document de gestion durable** pour l'ensemble de la propriété d'un seul tenant dans laquelle le chantier de plantation est inclus (PSG, RTG, CBPS+).
- ✓ Le chantier est composé **d'îlots de 0,50 ha au minimum**, et totalise une surface totale **maximum de 10 ha**.
- ✓ **Le dossier est déposé avant le début des travaux pour lesquels l'aide est demandée.**
- ✓ Les travaux seront réalisés **avant le 1^{er} décembre 2020**.
- ✓ Les travaux respectent la réglementation (se renseigner en Mairie ou auprès d'un technicien forestier) notamment en cas de plantation
- ✓ La demande respecte les critères techniques figurant dans la notice d'accompagnement.

GESTION DU DOSSIER PAR UN GESTIONNAIRE FORESTIER PROFESSIONNEL OU UN EXPERT FORESTIER

Le cas échéant, le Gestionnaire Forestier Professionnel ou Expert Forestier qui signe la présente demande s'engage à avoir vérifié que les travaux et les itinéraires techniques choisis soient adaptés au contexte stationnel des parcelles.

Nom et Prénom :

Organisation :

Adresse complète :

Téléphone (obligatoire) : Mail :

Fait à, le

Signature :

CUMUL AVEC UN AUTRE DISPOSITIF D'AIDE

Le contrat de renouvellement vient-il en accompagnement d'une autre aide ? Non Oui

Si oui, nom du dispositif d'aide :

Montant prévisionnel de l'aide qui sera perçue via cet autre dispositif : €

PARTIE A

Si le contrat de renouvellement se cumule à une autre aide financière : Ne remplir que la partie B du présent contrat et joindre le formulaire complété dans le cadre de cet autre dispositif (pour l'identification du demandeur et des informations relatives à la (aux) parcelle(s) concernée(s) par la demande).

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Raison sociale le cas échéant (GF, Indivision ...) :

Adresse complète :

Téléphone (obligatoire) : Mail :

PRESENTATION DE LA (DES) PARCELLE(S)

Demandeur : propriétaire privé en nom propre

représentant de propriétaires groupés (GF, indivision, OGEC, ASL, ...) :

gestionnaire forestier mandaté

Document de gestion durable : Numéro de PSG, CBPS ou RTG :

La zone fait-elle partie d'une propriété certifiée ? Si oui, indiquer le numéro :

Localisation du chantier :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface de la parcelle	Surface des travaux
		Section	N° de parcelle		

Surface totale du chantier : ha ares ca.

PARTIE B

PEUPEMENT ET EXPLOITATION

Nature du peuplement avant le chantier : (friche, taillis, futaie d'épicéa ...)

L'achat des parcelles s'est-il fait « sol nu » ? Oui Non

S'agit-il d'une parcelle agricole ? Oui Non

Exploitation du peuplement réalisé (ou à réaliser) : Oui, en quelle année : Non

Lot acheté par :

L'exploitation est-elle une coupe rase ? Oui Non

TRAVAUX ET ITINERAIRES TECHNIQUES

Ne cocher que les cases correspondant aux travaux prévus

- Travaux préparatoires de la parcelle.** Décrire les travaux :
- (broyage, sous-solage, création de potets, ...)

Surface concernée (toute la parcelle ou une partie seulement ?) : ha a ca

- Plantation.** Travaux réalisés par : Le propriétaire Un professionnel

Technique : Plantation par placeaux, sur une **surface totale de** : ha a ca

Préciser le **nombre de placeaux**, les **essences**, et le **nombre de plants par placeau** :

.....

.....

.....

- Plantation en plein

Préciser la surface prévue par essence :

Essence	Densité <u>OU</u> espacement entre plants	Surface à planter
..... (Chêne sessile, épicéa, ...) plts/ha OU : m x m ha a ca

- Regarni d'une plantation réalisée en 2017 ou 2018 (Joindre alors une facture des travaux de plantation)

Pourquoi regarnir votre plantation ? :

Essence du regarni :

Nb de plants pour le regarni : plts

Surface concernée : (ha)

- Dispositif de protection contre le gibier**, préciser le type : (pincettes, grillages...)

- Travaux d'accompagnement de la régénération naturelle**

Décrire les travaux :

.....

.....

Surface concernée : ha a ca

- Travaux d'entretien de plantation**

Décrire les travaux :

.....

.....

Surface concernée : ha a ca

Prévision du coût total des opérations : €/ha

(En cas de cumul avec une aide FA3R, ne pas inclure le coût de l'achat et de la mise en place des plants)

Rappels de certaines conditions techniques obligatoires (liste exhaustive dans la notice d'accompagnement) :

Zone géographique	Zone critique (Massif Vosgien et Vôge)	Hors zone critique (reste de la Lorraine)
Types de travaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires, - Achat et mise en place des plants (SAUF en cas de cumul avec une aide FA3R) - Entretiens des régénérations naturelles ou des plantations - Fourniture et mise en place des protections contre les dégâts de gibier. 	
Techniques éligibles	Toutes techniques , innovantes ou traditionnelles.	Uniquement les techniques « innovantes », de l'annexe 3 .
Essences plantées ou favorisées	<ul style="list-style-type: none"> - Essences éligibles listées en annexe 4 - Essences adaptées à la station, d'après les guides de choix des essences 	
Mélange d'essences pour les plantations	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de 4 ha de plantation d'un seul tenant, introduire au minimum 2 essences différentes, dans des proportions significatives, sauf si un autre choix est pleinement justifié (joindre une note au dossier). 	
Cas particulier de la plantation résineuse sur le Massif Vosgien & la Vôge	Pour les plantations de sapins, mélèzes, épicéas et douglas sur le Massif Vosgien et la Vôge : les îlots d'un seul tenant d'une même essence doivent être d'au moins 50 ares .	-
Densités de plantation	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations par placeaux : 70 placeaux / ha, avec 9 à 20 plants de l'essence objectif par placeaux. - Autres techniques de plantation : cf. annexe 4 	
Travaux de plantation	Origine des plants certifiés (certificat de provenance de plants)	

Règles de priorisation - En fonction des fonds disponibles, les dossiers pourraient faire l'objet d'une priorisation. Les critères choisis comme prioritaires sont :

- Les dossiers accompagnés par des GFP* ou des techniciens conseils CRPF/Chambre d'Agriculture
- La zone critique du Massif Vosgien & Vôge
- Dans la zone critique les dossiers bénéficiant du FA3R
- Les propriétaires certifiés PEFC ou FSC
- Les dossiers faisant appel à des entreprises engagées dans une démarche de qualité (QTFL)
- Les dossiers aux techniques innovantes

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Un **plan de situation** (1/25000), avec la localisation du chantier et les chemins d'accès. **Et un plan cadastral**, avec le contour exact des différents travaux, et essences. (Le site www.geoportail.fr peut permettre de faire ces cartes.)
2. Le **titre de propriété** des parcelles concernées : extrait de matrice cadastrale de moins d'un an, acte notarié (complet), attestation de notaire, etc. *Dans le cas d'un sol nu*, le titre de propriété devra permettre de prouver le caractère nu de la parcelle au moment de l'achat (acte notarié ou attestation de notaire le mentionnant).
3. La **copie de la couverture de votre document de gestion** (PSG, CBPS+, RTG) précisant sa date de validité.
4. **Le cas échéant : Un mandat de gestion** dans le cas d'une indivision, ASL, ASA, d'un GF, OGEC ou d'une demande par le gestionnaire forestier.
5. *Dans le cas d'un regarni ou de l'entretien d'une plantation*, joindre la facture attestant que la réalisation des travaux de plantations initiaux est postérieure au 1^{er} janvier 2017.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),, certifie exactes toutes les informations portées dans ce document, m'engage à respecter toutes les règles et critères énoncés, à respecter les itinéraires choisis, et accepter une visite de terrain en amont de la décision d'octroi de l'aide.

Fait à, le Signature :

ADRESSES POUR L'ENVOI DU DOSSIER

Le dossier **n'est pas géré**
par un professionnel :

C.R.P.F. Grand Est
41, Avenue du Général de Gaulle
57 050 Le Ban Saint Martin
03 87 31 18 42

Le dossier **est géré**
par un professionnel :

FIBOIS Grand Est
2 rue de Jarville
CS 50022
54181 HEILLECOURT CEDEX

Pour toutes questions concernant le montage de votre dossier :
kevin.girot@fibois-grandest.com
03 83 37 78 55

VALIDATION DU DOSSIER (Cadre réservé au service instructeur)

Instruction du dossier : Éligible Inéligible

Date de la validation :